



**LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU QUÉBEC  
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, D'INTÉGRATION  
ET DE RELATIONS INTERCULTURELLES**

**Notes pour une présentation dans le cadre d'une séance plénière  
de l'Assemblée générale de la COPA – Mai 2005**

par Simon Blouin  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Service des études documentaires

**Québec  
29 avril 2005**

## **PLAN DE LA PRÉSENTATION**

### **PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC**

- 1.** Portrait général de l'immigration au Canada
- 2.** Portrait général de l'immigration au Québec

### **LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**

- 3.** Les enjeux liés à l'immigration au Québec
- 4.** L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration
- 5.** La politique québécoise en matière d'immigration
- 6.** Les services offerts en matière d'intégration
- 7.** Les développements récents

### **LES RELATIONS INTERCULTURELLES AU QUÉBEC**

- 8.** Les communautés culturelles en provenance des pays des Amériques
- 9.** Lois sur l'équité et la non-discrimination
- 10.** L'action du gouvernement du Québec en matière de relations interculturelles
- 11.** Les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi
- 12.** Les développements récents

### **CONCLUSION**

## PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC

### 1. Portrait général de l'immigration au Canada

- En 2001, 5,4 millions de personnes, ou 18,4 % de l'ensemble de la population, étaient nées à l'extérieur du Canada. Par comparaison, 11 % de la population des États-Unis était née à l'étranger en 2000.
- Grandes régions de provenance des immigrants récents au Canada (1991 à 2001) : Asie (58 %), Europe (19 %), Amériques (14 %), Afrique (8 %), Océanie (1 %).
- Dix premiers pays d'origine de ces immigrants récents : Chine (10,8 %), Inde (8,5 %), Philippines (6,7 %), Hong-Kong (6,5 %), Sri Lanka (3,4 %), Pakistan, Taïwan, États-Unis, Iran, Pologne.
- Le Canada a reçu 221 400 nouveaux immigrants au cours de l'année 2003.
- Le nombre de personnes faisant partie des minorités visibles au Canada est passé de 1,1 million de personnes en 1981 à près de 4 millions en 2001.

## **2. Portrait général de l'immigration au Québec**

- En 2001, 9,9 % de l'ensemble de la population du Québec était née à l'étranger.
- Grandes régions de provenance des immigrants récents au Québec (1993 à 2002) : Asie (39 %), Europe (25 %), Afrique (19 %), Amériques (16 %), Océanie (0,2 %).
- Dix premiers pays d'origine de ces immigrants récents : France (8,3 %), Chine (7,2 %), Algérie (5,5 %), Haïti (5,4 %), Maroc (4,9 %), Roumanie, Inde, Liban, Hong-Kong, Sri Lanka.
- Les immigrants par catégorie (1993 à 2002) :
  - Regroupement familial : 30 %
  - Immigration économique : 49 %
  - Réfugié : 21 %
- Le nombre de nouveaux immigrants accueillis au Québec est passé de 29 200 en 1999 à 44 200 en 2004.
- Le nombre de personnes faisant partie des minorités visibles au Québec était de 498 000 personnes en 2001, soit 7 % de sa population totale.

## LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'IMMIGRATION

### 3. Les enjeux liés à l'immigration au Québec

Voici un aperçu des principaux enjeux qui sont liés à l'immigration et à l'intégration des immigrants au Québec :

- Le premier de ces enjeux est d'ordre **démographique**, le Québec souhaitant minimiser les conséquences du vieillissement de la structure d'âge de sa population.
- Le deuxième enjeu est d'ordre **linguistique** et consiste à assurer la pérennité du fait français dans une Amérique du Nord à forte majorité anglo-saxonne.
- Un troisième enjeu a trait au **développement économique**. L'immigration de travailleurs spécialisés et qualifiés est devenue pour le Québec, comme pour la plupart des pays industrialisés, un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises et du développement de l'économie.
- Un quatrième enjeu a trait à la **cohésion sociale**. Il s'agit de susciter la participation active des nouveaux arrivants à la construction du bien commun, tout en acceptant le maintien de spécificités culturelles, sociales ou morales chez ces personnes.

#### **4. L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration**

- En vertu de la Constitution canadienne, la compétence en matière d'immigration est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration est le plus détaillé des accords sur l'immigration en vigueur actuellement au Canada et celui qui a la plus large portée.
- Principales responsabilités du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord :
  - Admission et présence des ressortissants étrangers au pays : contrôles de santé, de criminalité et de sécurité nationale;
  - Reconnaissance du statut de réfugié (demande d'asile en territoire canadien);
  - Acceptation des personnes faisant partie de la catégorie de la famille;
  - Octroi de la citoyenneté canadienne.
- Principales responsabilités du gouvernement du Québec en vertu de l'Accord :
  - Sélection des immigrants de la catégorie des indépendants, soit les travailleurs et les gens d'affaires, ainsi que des réfugiés se trouvant à l'étranger;
  - Maîtrise d'œuvre dans l'accueil et l'intégration linguistique, culturelle et économique des nouveaux arrivants.

## 5. La politique québécoise en matière d'immigration

La politique québécoise en matière d'immigration est formée de plusieurs éléments constitutifs. Elle inclut :

- **L'énoncé de politique « Au Québec pour bâtir ensemble »** (1990), qui comprend deux orientations principales :
  - Une immigration contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère;
  - Une intégration réussie des immigrants fondée sur l'apprentissage et l'usage de la langue française, sur une pleine participation et sur des relations culturelles harmonieuses.
  
- La **Loi sur l'immigration au Québec** énonce les objectifs visés par le Québec en matière de sélection des ressortissants étrangers, incluant : l'enrichissement de son patrimoine socioculturel; la stimulation de son développement économique; la poursuite de ses objectifs démographiques; la réunification des familles; l'accueil des réfugiés et des résidents temporaires. Cette loi établit aussi un programme d'intégration visant à favoriser l'initiation à la vie québécoise et l'apprentissage de la langue française.
  
- Enfin, la **planification triennale du gouvernement du Québec en matière d'immigration** prévoit les orientations suivantes pour la période 2005-2007 : Assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007, augmenter le nombre de jeunes personnes actives, de jeunes familles et de travailleurs sélectionnés dans les admissions; maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français dans les admissions.

## 6. Les services offerts en matière d'intégration

- Des **bureaux d'immigration** ont été mis en place dans les principales régions d'accueil du Québec.
- Les **services d'accueil et d'aide à l'installation** offerts par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles peuvent prendre de multiples formes :
  - Accueil à l'aéroport;
  - Entrevue ou session d'information sur les premières démarches d'installation;
  - Information, conseils et références liés à la recherche d'emploi, aux études et à la formation professionnelle;
  - Session d'information sur les réalités socioéconomiques et sur le marché du travail;
  - Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec;
  - Cours de français à temps complet ou à temps partiel (offerts dans différents milieux);
  - Soutien à l'établissement des gens d'affaires;
  - Service d'information sur les professions réglementées.
- Des **organismes communautaires** sont mis à contribution pour offrir des services de première ligne (comme la recherche d'un logement et l'aide à l'emploi).
- Une étroite collaboration a aussi été établie avec le **milieu de l'éducation** et les **corporations professionnelles**, afin de faciliter la reconnaissance des acquis scolaires et l'accès à une formation d'appoint.



## 7. Les développements récents

- En mai 2004, le gouvernement du Québec a procédé au lancement d'un vaste **plan d'action en immigration, intégration et relations interculturelles**.
- Ce plan prévoit 38 nouvelles mesures qui visent à ce que :
  - l'immigration corresponde mieux aux besoins du Québec et respecte ses valeurs;
  - l'insertion en emploi soit rapide et durable;
  - l'apprentissage de la langue française soit amélioré;
  - l'ouverture à la diversité soit accrue;
  - l'ensemble des régions du Québec soient engagées dans l'action.
- À titre d'exemple, une de ces mesures consiste à développer et à diffuser un nouvel outil personnalisé, appelé le « carnet de route », qui permettra aux candidats à l'immigration d'entreprendre les diverses étapes de leur démarche d'intégration dès leur acceptation à l'étranger.
- Cet outil, qui sera distribué sous forme de brochure et qui sera aussi disponible dans Internet, vise à mettre à profit le sens des responsabilités et l'esprit l'initiative des principaux artisans de la démarche d'intégration, soit les immigrants eux-mêmes.

## LES RELATIONS INTERCULTURELLES AU QUÉBEC

### 8. Les communautés culturelles en provenance des pays des Amériques

Les principales communautés culturelles du Québec en provenance des pays des Amériques sont les suivantes<sup>1</sup> :

- La **communauté haïtienne** (environ 75 000 personnes);
- La **communauté états-unienne** (environ 26 000 personnes);
- La **communauté jamaïcaine** (environ 11 000 personnes);
- La **communauté chilienne** (environ 10 000 personnes);
- La **communauté salvadorienne** (environ 9 000 personnes);
- La **communauté mexicaine** (environ 7 000 personnes);
- La **communauté colombienne** (environ 5 000 personnes);
- La **communauté argentine** (environ 2 500 personnes);
- La **communauté brésilienne** (environ 2 000 personnes).

Ces communautés sont toutes présentes sur le plan associatif dans la grande région de Montréal. De nombreux organismes y sont actifs dans différents domaines, incluant l'action sociale, les affaires, la culture, la religion, les médias, la coopération internationale, l'intégration des immigrants et l'aide aux femmes en difficulté.

Le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles offre à ces communautés un appui personnalisé, par la voie de son bureau de liaison avec les communautés culturelles.

---

<sup>1</sup> Données du recensement de 2001. Ces données montrent également que plus de 25 000 résidents du Québec sont nés aux États-Unis.

## 9. Lois sur l'équité et la non-discrimination

- La **Charte canadienne des droits et libertés** établit les droits de tous les citoyens à l'égalité devant la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques (article 15);
- La **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** établit, de plus, la protection de tous les citoyens contre différentes formes de discrimination, incluant, entre autres, les clauses discriminatoires au sein d'actes juridiques, les restrictions à l'accès aux lieux publics ainsi que les pratiques discriminatoires en matière d'emploi (articles 10 à 19). La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte.
- Les chartes autorisent la mise en place de **programmes d'accès à l'égalité** ayant pour objet de corriger la situation de personnes faisant partie de groupes défavorisés, notamment pour cause de discrimination.
- La **Loi sur l'égalité en emploi dans des organismes publics** institue un cadre particulier d'accès à l'égalité dans l'ensemble des organismes publics du Québec qui emploient 100 personnes et plus, soit les organismes publics, municipaux, scolaires et ceux du secteur de la santé et des services sociaux. L'objectif de la Loi est d'assurer une meilleure représentation des groupes victimes de discrimination au sein de ces organismes.
- Le Québec a aussi adopté plusieurs autres lois qui ont pour effet de favoriser un meilleur accès à l'égalité, telles la **Loi sur l'équité salariale** et la **Loi sur les normes du travail**.

## 10. L'action du gouvernement du Québec en matière de relations interculturelles

- En matière de relations interculturelles, l'action du gouvernement du Québec vise notamment à :
  - Promouvoir la compréhension et le respect des droits et libertés de la personne;
  - favoriser l'égalité entre les personnes et leur participation à la vie collective et au développement de la société;
  - faciliter le dialogue et l'échange entre les Québécois pour favoriser l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.
  
- Afin de réaliser ces objectifs, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a mis sur pied plusieurs mesures, services et activités, comme le **Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles**, la **Ligne info-employeurs en matière de relations interculturelles**, les **Prix québécois de la citoyenneté** et les **Prix Immigration et Entrepreneurship féminin**. Le Ministère apporte aussi son soutien à la **Semaine québécoise des rencontres interculturelles** et à la **Semaine d'actions contre le racisme**.
  
- Le Québec a également mis sur pied un **programme visant à favoriser l'embauche des membres de communautés culturelles, des autochtones et des anglophones** au sein de la fonction publique québécoise, ainsi qu'un **programme d'obligation contractuelle** pour les entreprises qui obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention de 100 000 \$ et plus. Un des objectifs visés par ce dernier programme est d'assurer une représentation équitable des femmes, des minorités visibles et des autochtones au sein des effectifs de ces entreprises.

## 11. Les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi

- Au cours des dernières années, le Québec a enregistré des progrès significatifs en matière d'accès à l'égalité en emploi.
- Les taux d'emploi de la population immigrante et de la population des minorités visibles se sont nettement améliorés entre les deux derniers recensements (1996 et 2001)<sup>2</sup>.
- Pour la population immigrante, le taux d'emploi est passé de 48,5 % à 52,7 % de 1996 à 2001, alors que le taux de chômage passait de 16,4 % à 11,7 % durant la même période.
- Pour la population des minorités visibles, l'amélioration est encore plus prononcée, puisque le taux d'emploi est passé de 45,9 % à 53,6 % de 1996 à 2001, alors que le taux de chômage passait de 22,4 % à 15,4 % durant ce même intervalle.
- La composition de l'effectif du gouvernement du Québec commence aussi à refléter une plus grande diversité. Les plus récentes données indiquent en effet une hausse de l'embauche au sein des groupes minoritaires par le gouvernement.

---

<sup>2</sup> Il faudra attendre les résultats du recensement de 2006 pour savoir dans quelle mesure cette amélioration a pu se poursuivre au cours des plus récentes années.

## 12. Les développements récents

Le **Plan d'action en immigration, intégration et relations interculturelles**, lancé en mai 2004 par le gouvernement du Québec, prévoit plusieurs nouvelles mesures visant à favoriser le rapprochement interculturel et à lutter contre la discrimination. La mise en application de la majorité de ces mesures a débuté dans la deuxième moitié de l'année 2004.

Voici un aperçu des mesures les plus significatives prévues par le plan d'action :

- Désigner, pour chaque communauté culturelle, au sein du MRCI, un agent de liaison avec le gouvernement;
- Soutenir des projets en relations civiques et interculturelles;
- Créer un centre d'expertise en relations interculturelles;
- Augmenter la représentation des Québécois des communautés culturelles en emploi;
- Joindre les femmes immigrantes ou issues de communautés culturelles qui vivent isolées;
- Prévenir la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel envers les personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles;
- Favoriser l'apprentissage interculturel chez les jeunes en milieu scolaire;
- Promouvoir l'apport de l'immigration et des communautés culturelles;
- Sensibiliser les associations de propriétaires de logements;
- Prévenir le profilage racial.

## **CONCLUSION**

Le Québec est une société ouverte à l'immigration et de plus en plus diversifiée, tant au plan des croyances, des habitudes de vie que des origines de ses citoyennes et de ses citoyens.

Le défi d'une société interculturelle est d'abord un défi collectif : assurer l'harmonie en favorisant l'appropriation de valeurs et de principes d'actions qui réunissent l'ensemble des citoyennes et des citoyens, dans le respect des différences personnelles, culturelles et religieuses.

Les politiques que poursuit le Québec en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles visent à favoriser cette harmonie et ce respect. La mise en place du plan d'action en la matière, intitulé « Des valeurs partagées, des intérêts communs », commence déjà à donner des résultats encourageants. Au sein même du gouvernement du Québec, la diversité a fait une avancée significative au cours de la dernière année, ce qui est de bon augure pour la suite des événements.